

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 AVRIL 2019**

Monsieur Georges JULLIEN, Maire, ouvre la séance à 18 heures et procède à l'appel :

**Présents :** Georges JULLIEN, Frédérique BARBE, Nathalie BONAVENTURE, Florence CARLI-DIAZ, Madeleine CIBRARIO, Gilbert LAURENS, Monique ROGGI

**Absents excusés :** Bernadette GAUTHIER

**Absents :** Magali FROSSARD

### **1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Florence CARLI-DIAZ est élue à l'unanimité.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **2. APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL du conseil d'administration du 29 mars 2019**

**Vote :** POUR unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### **3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration, la séance du 29 mars 2019 au cours de laquelle le Rapport sur le Débat D'orientations Budgétaires pour 2019 a eu lieu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable et budgétaires M.14,  
Vu la loi N° 8 4 – 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il y a lieu de rappeler que le budget est voté par nature avec une présentation fonctionnelle,

Qu'il y a lieu de rappeler que les crédits sont votés par chapitre,

Compte tenu de la transmission du budget aux membres de la commission administrative ;

Ainsi il propose aujourd'hui un projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon ci-dessous indiquée :

De rappeler les dispositions de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 modifiant l'article L 2313-1 du C.G.C.T, dite Loi NOTRe et de joindre à la présente délibération un rapport synthétique retraçant les informations nécessaires et à joindre au budget primitif 2019.

Le Conseil d'Administration, après examen et en avoir délibéré :

Arrête le Budget Primitif du CCAS de NOVES pour l'exercice 2019 comme suit :

. **Section de Fonctionnement : 177 832,20 €**

. **Section d'Investissement : 55 299,11 €**

**Vote : POUR** unanimité

## **RAPPORT SYNTHETIQUE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019**

### **EN APPLICATION DE L'ARTICLE 107 DE LA LOI NOTRe**

La conception budgétaire pour 2018 ne nécessite pas d'emprunt.

La part d'autofinancement permettra de réaliser des travaux dans les bâtiments à caractère social appartenant au CCAS.

Quant à la section de fonctionnement, l'accent sera mis sur les aides attribuées aux indigents.

Aucun engagement ne sera donné ni reçu.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### **4. PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA REALISATION D' ACTIONS POUR LES RESIDENTS DE LA MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE INTERCOMMUNALE DE LA DURANCE**

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre de sa politique en faveur des séniors, le CCAS est sollicité par le Directeur de la maison de retraite publique La Durance, afin de soutenir financièrement les actions suivantes :

- Médiation animale : cette action est menée par l'entreprise S.A.S.U PASSION 4 PATTES pour un total de **2 000€**. Elle consiste à la rencontre entre les résidents et des animaux domestiques. Ces rencontres améliorent la qualité de vie des résidents en stimulant les fonctions cognitives, les sens en particulier le toucher et augmentent les sourires tout en créant de l'apaisement et du calme.

- Massages : cette action est menée par l'entreprise BELLISSIMA pour un montant total de **2 000.00€**. Elle permet la création de lien social, la reprise du contact avec leur propre corps permettant ainsi le lâcher-prise et la relaxation.

Le Président propose une participation du CCAS d'un montant de **4 000.00€**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

**ARTICLE 1.** De verser à la maison de retraite publique intercommunale La Durance la somme de 4 000.00€ au titre des actions « médiation animale » et « massages ».

**ARTICLE 2.** De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019 du CCAS de Noves.

**ARTICLE 3.** De notifier la présente délibération à Monsieur Le Comptable Public et à Monsieur Le Directeur de la maison de retraite publique intercommunale La Durance.

**Vote : POUR unanimité**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **5. VERSEMENT A L'ASSOCIATION DE LA CROIX-ROUGE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Monsieur le Président expose :

Madame la Présidente de la Croix-Rouge de Châteaurenard a sollicité Monsieur Le Président du CCAS afin d'obtenir une subvention de 2 000€ au titre de l'année 2019.

Elle a présenté le bilan 2018 accompagné de la présente demande.

Au vu de ces résultats et du nombre d'administrés Novais que le CCAS oriente vers la Croix-Rouge sise à Châteaurenard, Monsieur Le Président propose une aide financière de 2 000€ au titre de l'année budgétaire 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'administration du CCAS décide :

**ARTICLE 1.** D'attribuer à l'association locale de la Croix-Rouge, pour l'année 2019, une subvention de 2 000 €.

**ARTICLE 2.** De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au B.P 2019 du CCAS.

**ARTICLE 3.** De notifier la présente délibération à Monsieur le Comptable et à Madame la Présidente de la Croix-Rouge.

**Vote :** 7 POUR, ne vote pas Mme Frédérique BARBE, Présidente de l'association de la Croix-Rouge

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **6. VERSEMENT A L'ASSOCIATION LOCALE DU SECOURS POPULAIRE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Monsieur le Président expose :

Monsieur Le Président du Secours Populaire antenne de Noves a sollicité Monsieur Le Président du CCAS afin d'obtenir une subvention de 6 000€, au titre de l'année 2019.

Il a présenté le bilan 2018 accompagné de la présente demande.

Au vu de ces résultats, Monsieur Le Président propose une aide financière de 6 000€ au titre de l'année budgétaire 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'administration du CCAS décide :

**ARTICLE 1.** D'attribuer à l'association locale du secours populaire un acompte de 3 000 €.

Un point sera fait lors du prochain conseil d'administration. Et le restant de la subvention à verser, soit 3 000€, sera soumis à l'approbation du prochain conseil d'administration.

**ARTICLE 2.** De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au B.P 2019 du CCAS.

**ARTICLE 3.** De notifier la présente délibération à Monsieur le Comptable et à Monsieur le Président du Secours Populaire

**Vote :** 7 POUR, ne vote pas M. Gilbert LAURENS, Président de l'association du Secours Populaire

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **7. VERSEMENT A L'ASSOCIATION ENTRAIDE SOLIDAIRE 13 D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur des séniors, le CCAS est sollicité par la Présidente de l'ES 13, afin de soutenir financièrement l'action gym douce pour les séniors sur l'antenne de Noves.

En effet, la subvention permet aux séniors de suivre des cours de gym douce de qualité, dispensés par un professionnel diplômé et à un prix modéré ainsi que le renouvellement du matériel adapté à la pratique de la gym douce séniors.

Le Président propose une participation du CCAS d'un montant de **800€**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

**ARTICLE 1.** De verser à l'ES 13 la somme de **800€** au titre de l'action gym douce pour les séniors sur l'antenne de Noves

**ARTICLE 2.** De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019 du CCAS de Noves

**ARTICLE 3.** De notifier la présente délibération à Monsieur Le Comptable Public et à la Présidente de l'Entraide Solidaire 13.

**Vote :** 7 POUR, ne vote pas Mme Monique ROGGI, Présidente de l'association Entraide Solidaire 13

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **8. VERSEMENT A L'ASSOCIATION ALP'AGES COORDINATION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur des séniors, le CCAS est sollicité par la Directrice de ALP'AGES Coordination, afin de soutenir financièrement l'accompagnement des seniors et/ou toute personne en perte d'autonomie dans leur parcours d'aide et de soins.

La subvention permettra de participer à l'amélioration de l'information, de l'accueil, de l'évaluation des besoins et de l'orientation des personnes âgées pour le maintien de qualité de vie.

Le Président propose une participation du CCAS d'un montant de **1 346,54€**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

**ARTICLE 1.** De verser à ALP'AGES Coordination la somme de **1 346,54€** pour les séniors sur l'antenne de Noves

**ARTICLE 2.** De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019 du CCAS de Noves

**ARTICLE 3.** De notifier la présente délibération à Monsieur Le Comptable Public et à la Directrice de ALP'AGES Coordination.

**Vote : POUR unanimité**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**9. BAIL A FERME DE LA PARCELLE D 629 A MONSIEUR FABRE LAURENT DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2027**

Monsieur le Président expose :

Compte tenu de l'annulation du bail de location de Monsieur Cyril RISTAUL de la parcelle section D 629 (a-b) d'une superficie de 1ha 21a 2 ca ;

Compte tenu de l'intérêt pour louer cette parcelle de Monsieur Laurent FABRE demeurant au numéro 23, 71 route de Mollégès 13550 NOVES ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

**ARTICLE 1.** De louer la parcelle section D 629 (a-b) d'une superficie de 1ha 21a 2 ca à Monsieur Laurent FABRE.

**ARTICLE 2.** Qu'un bail de neuf ans, renouvelable par tacite reconduction, sera signé entre le bailleur et le preneur. Ce bail commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour se finir au plus tard le 31 décembre 2027.

**ARTICLE 3.** Le montant du loyer est fixé à 218,21 € pour l'année 2019 avec pour référence l'indice de fermage 2018 de 103,05. Ce montant sera réactualisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de l'évolution de cet indice et respectera les conditions de fermage de l'arrêté Préfectoral – Comtat.

**ARTICLE 4.** Que le preneur supportera les taxes d'arrosage.

**ARTICLE 5.** Monsieur Georges JULLIEN, Président, est désigné pour signer le bail à ferme.

**Vote : POUR unanimité**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

La séance est levée à 18 heures 35.  
Noves, le 4 avril 2019

Le secrétaire de séance,  
Florence CARLI-DIAZ

Le Président,  
Georges JULLIEN

